

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

**LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2023, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :**

Règlement 689-2023 décrétant la taxation de diverses dépenses engagées vers la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023 pour le barrage du lac Jaune (X0004269)

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE [WWW.CHERTSEY.CA](http://WWW.CHERTSEY.CA) OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier